



Minoration de bonus suite à événement naturel

Par **DanPat**, le **27/02/2011** à **18:30**

Bonjour,

J'ai été victime d'un sinistre sur ma voiture, la porte du garage s'étant rabattue par un coup de vent sur l'avant du véhicule.

La réparation a été prise en charge au titre de l'assurance tout-risque, mais j'ai ensuite reçu un appel de prime avec réduction du bonus (de 40 à 25 %).

Est-ce normal d'être autant pénalisé que si j'avais endommagé un autre véhicule, voire blessé des personnes ?

Merci,

Daniel